Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DE LA BROUSSE sur la commune principale de l'AIOT 4 la Brousse 22250 Broons.

La référence de votre dossier est A-3-7PCJ5UNVP et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/03/2023 à 10h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de modification

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 40120560400010

Raison sociale GAEC DE LA BROUSSE

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 LA BROUSSE

La Brousse

22250 BROONS

Signataire

Nom: RICHARD LE BRAS

Prénom : Annabelle

Qualité : Associée

Référent

Nom: RICHARD LE BRAS

Prénom : **Annabelle**Fonction : **Associée**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : GAEC DE LA BROUSSE

Description des activités :

Le présent dossier concerne la réduction des effectifs de volailles afin que l'élevage reste en dessous du seuil d'obligation de traitement fixé à 20000kg N. L'élevage était autorisé par un arrêté en date du 04/10/2017 pour 27000 emplacements. Le projet consiste à modifier la conduite d' élevage afin de réduire le nombre de poulets lourds sexés produits par an : la densité en bâtiment sera baissée à 11,5 animaux/m² et il y aura seulement 4 bandes par an produites entre le mois de septembre et le mois d'avril. La capacité en bâtiment serait ainsi réduite à 13800 emplacements. En parallèle, l'élevage exploite un atelier de vaches laitière dont les effectifs sont augmentés pour être autorisé à 150 vaches laitières. Le plan d'épandage est commun au deux ateliers et l'atelier bovin fait l'objet d'une télédéclaration modificative déposée conjointement à ce dossier. Le GAEC est également déclaré pour exploiter une unité de méthanisation qui traite le lisier des vaches laitières. Le fumier de litière accumulée produit dans le bâtiment est stocké directement au champ puis réparti entre les prêteurs SCEA des FONTENELLES avec 119,48 ha de SAU et EARL du FIEFF avec 41,46 ha de SAU. En cumulant l'atelier laitier et l'atelier volailles, l'élevage produira 19926 kg N totales, restant ainsi sous le seuil d'obligation de traitement. Le forage se trouve à plus de 35m du poulailler et les tiers à plus de 100m. Cette situation ne fait pas l'objet d'une demande d' aménagement de prescription.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 4 la Brousse 22250 Broons

X: 311654

Y: 6814544

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 15870 Animaux- Eq	Nombre d'emplacements -15180 Animaux- Eq	Le projet prévoit la réduction des effectifs de poulets lourds sexés: 13800 D emplacements x 1,15 animaux équivalents = 15870 animaux équivalents

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les effluents produits seront : - fumier de bovin - digestat - fumier de volaille Les déjections seront épandues en partie sur les terres en propre de l'EARL, avec une SAU de 108,57, et en partie sur les terres des prêteurs SCEA des FONTENELLES et EARL du FIEFF, soit respectivement 119,48 ha de SAU et 41,46 ha de SAU. L'épandage est réalisé dans le respect de la réglementation

en vigueur, à savoir inférieur au plafond fixé à 170 kg Norg/ha et en respectant le seuil des 20000 kg N.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.